

CONCRÈTEMENT

EXEMPLE

La compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) doit être mise en œuvre par les collectivités au plus tard le 1^{er} janvier 2018. Pour y parvenir, IngéEAU peut apporter son assistance aux collectivités qui le souhaitent.

EN CHIFFRES

LE CALVADOS
c'est un patrimoine de :

140 POINTS D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE

42 MILLIONS DE M³ D'EAU
CONSOMMÉS/ANNÉE

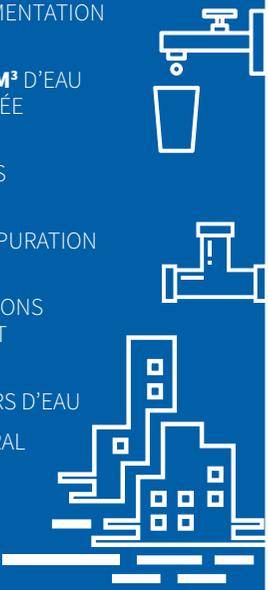
11 500 KM
DE CANALISATIONS
D'EAU POTABLE

174 STATIONS D'ÉPURATION
PUBLIQUES

52 000 INSTALLATIONS
D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

4 700 KM DE COURS D'EAU

110 KM DE LITTORAL



TÉMOIGNAGE

**PAUL
CHANDELIER,**
Vice-président du Département
du Calvados
Président de la Communauté
de communes Cingal-Suisse Normande

**QU'ATTENDEZ-VOUS
D'IngéEAU ?**

Les élus, sur le terrain, sont confrontés à des problèmes très complexes liés à l'eau. Ils ont besoin de conseils éclairés et indépendants qui leur assurent de prendre la bonne décision.

**AVEZ-VOUS DES EXEMPLES
EN TÊTE ?**

J'organise des compétitions de kayak-polo en Suisse normande et j'ai besoin d'être sûr que la qualité de l'eau du Traspy garantisse la sécurité sanitaire de tous les participants. IngéEAU m'aidera à définir les bons protocoles et à interpréter les analyses. Je pense aussi à nos stations d'épuration. IngéEAU viendra en continuité du SATESE pour m'informer de leur bon fonctionnement.

Création : IMAGE - FRANCE - 02 31 23 16 16



En savoir plus : www.calvados.fr (rubrique Calvados Ingénierie)

Votre contact : **02 31 57 15 70**

ingéEAU

CALVADOS

EXPERTISE ET CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

**BESOIN D'UNE ASSISTANCE ET DE CONSEILS,
EN MATIÈRE D'EAU ?
IngéEAU VOUS AIDE À TROUVER UNE SOLUTION**



calvados.fr
f g+ i t v





IngéEAU

POUR QUELLES MISSIONS ?

APPORTER UNE EXPERTISE AUX COLLECTIVITÉS

Intervenant reconnu depuis plusieurs décennies dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et de la gestion des milieux aquatiques et des inondations, le Département du Calvados apporte son savoir-faire aux collectivités.

FAVORISER L'ÉCHANGE

Le statut d'établissement public d'IngéEAU permet à chaque collectivité d'accéder à un vrai réseau d'échanges et de moyens mutualisés, sans critère d'éligibilité.

IngéEAU

COMMENT ?

L'assistance apportée aux collectivités se concrétise par :

LE CONSEIL DE BASE

LA MISE À DISPOSITION DE SAVOIR-FAIRE

LA MUTUALISATION DES COMPÉTENCES

DES CONSEILS ÉLABORÉS sur devis

Adhésion et cotisation (0,15 €/habitant)

IngéEAU

INITIATIVE DU DÉPARTEMENT

DU CALVADOS

Le Département du Calvados crée, IngéEAU pour apporter aux collectivités son expertise dans les domaines de :

- L'ASSAINISSEMENT
- L'EAU POTABLE
- LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES INONDATIONS

IngéEAU est un établissement public, constitué du Département du Calvados et de toutes les collectivités qui souhaitent y adhérer.

IngéEAU

POURQUOI ?

RÉPONDRE À UN ENJEU

L'accès à l'eau, sa qualité et sa disponibilité équilibrée entre tous les usages, sont garants d'un aménagement durable pour notre territoire.

FAIRE PERDURER ET RENFORCER L'ASSISTANCE

L'ingénierie publique n'est plus portée par l'État. IngéEAU permet le maintien et le renforcement de l'assistance aux collectivités.



C'EST

UN SERVICE PUBLIC

IngéEAU a pour objectif d'apporter aux collectivités du Calvados des conseils efficaces, guidés par la recherche de l'intérêt général, en s'appuyant sur une connaissance territoriale solide.

UN RÉSEAU DE COMPÉTENCES

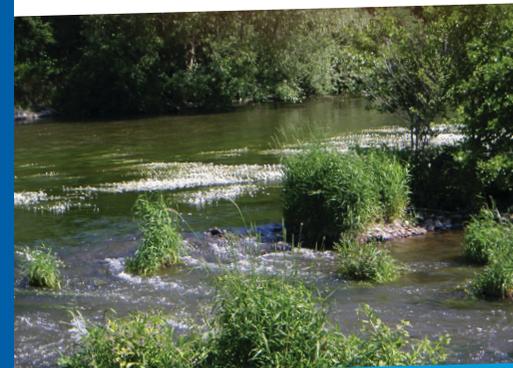
IngéEAU vient prolonger et renforcer l'action du Département en faveur de son territoire. Elle coordonne et assure le lien avec les autres acteurs de l'eau : Agence de l'eau de Seine-Normandie, DREAL, DDTM, ARS, Chambres consulaires.

UN ACCÉLÉRATEUR

DE COMMANDES

Le rôle d'IngéEAU n'est pas de se substituer au secteur privé, mais au contraire de susciter une commande publique pertinente auprès des bureaux d'études et maîtres d'œuvre.

IngéEAU EST LE SERVICE MUTUALISÉ DES COLLECTIVITÉS DU CALVADOS DANS LE DOMAINE DE L'EAU.



L'ADHÉSION

QUI PEUT ADHÉRER ?

Toute collectivité détenant une compétence liée à l'eau (petit ou grand cycle).

LES + DE L'ADHÉSION ?

L'adhésion est **VOLONTAIRE** et **RÉVERSIBLE**. Elle n'engage pas les collectivités dans le temps.

L'ADHÉSION GARANTIT :

- l'intégration dans **UN RÉSEAU D'ÉCHANGES EFFICACE ET RÉACTIF** entre élus locaux et collaborateurs d'IngéEAU et de la collectivité.
- une assistance **SANS CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ**.
- une **PLEINE PART DANS IngéEAU**. La collectivité adhérente est représentée à l'assemblée générale et au conseil d'administration.